



J

uristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 20 n° 9 au cat.

L'HOMICIDE AU CANADA — 1999

par Orest Fedorowycz

Faits saillants

- Le taux national d'homicides a diminué de 4 % en 1999 pour produire le taux le plus faible (1,76 pour 100 000 habitants) depuis 1967. Le taux recule graduellement depuis le milieu des années 70. En 1999, il y a eu 536 homicides, soit 22 de moins qu'en 1998, ce qui correspond à une baisse de 16 % par rapport à la moyenne des dix années précédentes.
- En général, les taux d'homicides étaient plus élevés dans l'Ouest que dans l'Est. La Colombie-Britannique a affiché le taux provincial le plus élevé en 1999, suivie du Manitoba. Le taux enregistré au Manitoba, toutefois, était son plus faible depuis 1967. Les taux les plus faibles ont été observés à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Seules la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick ont enregistré des augmentations du nombre d'homicides en 1999, toutefois, celles-ci étaient moins élevées que leurs moyennes des dix années précédentes. Le nombre d'homicides en Saskatchewan est passé de 33 en 1998 à 13 en 1999, ce qui a produit le taux d'homicides (1,26) le plus faible depuis 1963.
- Parmi les neuf plus grandes régions métropolitaines, Vancouver a accusé le taux d'homicides le plus élevé, suivie de Hamilton. Toronto a déclaré le taux le moins élevé, suivie de Calgary. Le taux de Toronto était son plus faible depuis la première année de présentation des données selon la région métropolitaine en 1981.
- Depuis 1976, des armes à feu ont été utilisées dans environ le tiers des homicides commis chaque année. Cette tendance s'est poursuivie en 1999, alors que 31 % de tous les homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu. Les 165 homicides de ce genre en 1999 représentaient une légère hausse par rapport au total de 151 enregistré en 1998, mais une baisse prononcée par rapport à la moyenne (205) des dix années précédentes. Des armes de poing ont été utilisées dans un peu plus de la moitié (55 %) de tous les homicides commis avec une arme à feu.
- La plupart des homicides continuent d'être commis par une personne connue de la victime. En 1999, 35 % des victimes ont été tuées par un membre de la famille et 49 % par une connaissance. La proportion d'homicides commis par un étranger (15 %) est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années. Pour les autres 1 % des homicides, la relation avec la victime était inconnue.
- En dépit d'une très légère hausse enregistrée en 1999, les homicides contre un conjoint suivent une tendance à la baisse depuis 1991. Il y a eu 71 homicides de ce genre en 1999, soit 1 de plus qu'en 1998, mais 20 de moins que le nombre moyen observé pour les dix dernières années.
- La moitié (51 %) des victimes de sexe féminin et 6 % des victimes de sexe masculin en 1999 ont été tuées par une personne avec laquelle elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou au cours de fréquentations.
- Pendant la dernière décennie, le taux des adolescents accusés d'homicide est demeuré relativement stable, alors que le taux des adultes a suivi une tendance générale à la baisse. De 1989 à 1998, 52 adolescents, en moyenne, ont été accusés d'homicide chaque année, ce qui représente 9,1 % de toutes les personnes accusées d'homicide. En 1999, 45 jeunes ont été accusés, représentant 9,5 % de toutes les personnes accusées.
- Selon les données policières, trois sur cinq (62 %) accusés d'homicides en 1999 avait un casier judiciaire. Près de 60 % de ces personnes avaient déjà été reconnues coupables de crimes de violence, dont 7, d'un homicide, et 44, d'un vol qualifié. Parmi les 7 personnes accusées qui avaient déjà été reconnues coupables d'un homicide, 6 ont commis un homicide dans un établissement correctionnel et l'autre, qui avait fini de purger la peine, vivait dans la collectivité.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Renseignements sur les commandes/abonnements

Les prix n'incluent pas les taxes de ventes

Le produit n° 85-002-XPF au catalogue est publié en version imprimée standard et est offert au prix de 10 \$ CA l'exemplaire et de 93 \$ CA pour un abonnement annuel.
ISSN 1209-6385

Les frais de livraison supplémentaires suivants s'appliquent aux envois à l'extérieur du Canada :

	Exemplaire	Abonnement annuel
États-Unis	6 \$ CA	78 \$ CA
Autres pays	10 \$ CA	130 \$ CA

Ce produit est aussi disponible sous forme électronique dans le site Internet de Statistique Canada, sous le n° 85-002-XIF au catalogue, et est offert au prix de 8 \$ CA l'exemplaire et de 70 \$ CA pour un abonnement annuel. Les utilisateurs peuvent obtenir des exemplaires ou s'abonner en visitant notre site Web à www.statcan.ca et en choisissant la rubrique Produits et services.
ISSN 1205-8882

Octobre 2000

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2000
Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'«American National Standard for Information Sciences» — «Permanence of Paper for Printed Library Materials», ANSI Z39.48 — 1984.



Introduction

Selon les dernières statistiques déclarées par la police, le taux de criminalité au Canada a fléchi pour la huitième année consécutive, étant le plus faible depuis 1979¹. Les statistiques des États-Unis et d'un grand nombre d'autres pays révèlent des tendances semblables². Toutefois, des données extraites d'études comme l'Enquête sociale générale (ESG) de 1993³, l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) de 1996⁴, et des sondages nationaux laissent entendre qu'un grand nombre de Canadiens ont l'impression que la criminalité augmente et craignent d'être victime d'un crime dans leur quartier. Les crimes qui inspirent le plus de crainte sont les crimes de violence, surtout l'homicide — le fait pour un être humain d'en tuer un autre — qui ont tendance à attirer davantage l'attention des médias que tout autre acte criminel. En dépit de cette préoccupation chez les Canadiens face à la violence, le taux d'homicides diminue depuis le milieu des années 70.

Dans le présent *Juristat*, on examine les tendances à court et à long termes ainsi que les circonstances entourant les affaires d'homicide. En outre, on compare les taux entre les grandes régions métropolitaines, les provinces et les territoires, et certains pays.

Au Canada, l'homicide criminel comprend le meurtre au premier degré, le meurtre au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide (voir les définitions dans la section – Méthodologie). Les décès causés par la négligence criminelle, le suicide et l'homicide accidentel ou justifiable ne sont pas inclus dans cette classification.

TENDANCES GÉNÉRALES

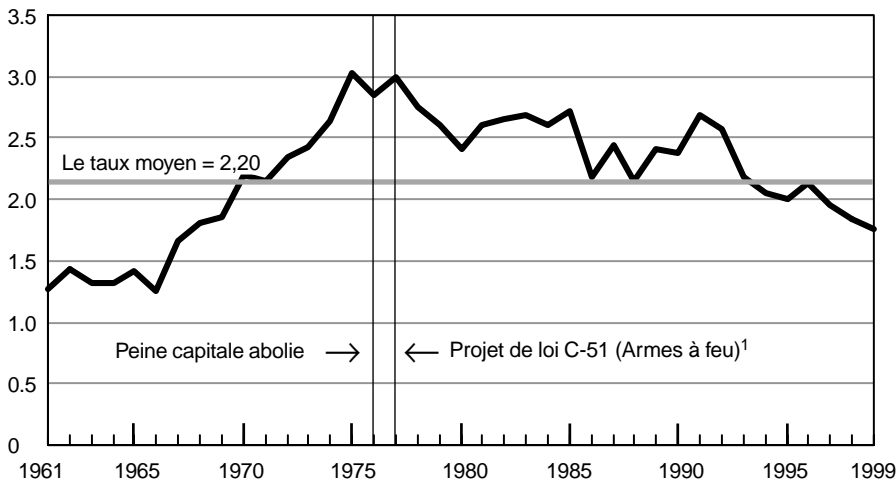
Le taux d'homicides le plus faible depuis 1967

L'homicide est relativement rare au Canada; il ne représentait que 0,02 % des 2,5 millions affaires d'infractions au *Code criminel* signalées à la police en 1999. Par comparaison,

Graphique 1



Taux pour 100 000 habitants



¹ Autorisation d'acquisition d'arme à feu requise.
Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

¹ Tremblay, S. 2000. « Statistique de la criminalité au Canada — 1999 », *Juristat*, produit n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 20, n° 5, Ottawa, Statistique Canada.
² Information fournie par le Bureau central national, Interpol, Ottawa.
³ L'Enquête sociale générale est menée par Statistique Canada. Les résultats de l'Enquête de 1999 seront disponibles en novembre 2000. Pour plus de renseignements, voir Gartner, R. et A. Doob. 1994. « Tendances en matière de victimisation, 1988 à 1993 », *Juristat*, produit n° 85-002 au catalogue, vol. 14, n° 13, Ottawa, Statistique Canada.
⁴ Pour plus de renseignements, voir Besserer, S. 1997. « Les victimes de la criminalité : Perspective internationale », *Juristat*, produit n° 85-002 XPF au catalogue, vol. 18, n° 6, Ottawa, Statistique Canada.

il y a eu près d'une fois et demie plus de tentatives de meurtre, près de 7 fois plus de suicides⁵, et plus de 400 fois plus de voies de fait que d'homicides. Le recul général du nombre d'homicides observé depuis le milieu des années 70 s'est poursuivi en 1999. On a dénombré 536 homicides, soit 22 de moins que l'année précédente, ce qui est de beaucoup inférieur à la moyenne de 639 pour la décennie précédente. Le taux d'homicides observé en 1999, soit 1,76 pour 100 000 habitants, représente une baisse de 4 % par rapport au taux de 1998, et le taux le plus bas enregistré depuis 1967.

Depuis 1961, la première année de collecte de statistiques nationales sur les homicides, deux tendances distinctes se sont dessinées. Après plusieurs années de stabilité, le taux d'homicides a augmenté de façon soutenue, passant de 1,25 pour 100 000 habitants en 1966 à un sommet de 3,03 en 1975, ce qui correspond à une augmentation de 142 %. De 1975 à 1999, en dépit de fluctuations annuelles, le taux d'homicides a graduellement fléchi pour s'établir à 1,76 en 1999, en baisse de 42 % par rapport à 1975 (graphique 1).

Le taux d'homicides est également en décroissance aux États-Unis et dans un grand nombre d'autres pays

Selon des données préliminaires, le Federal Bureau of Investigation a déclaré une diminution de 8 % du nombre d'homicides aux États-Unis en 1999⁶. On y a enregistré environ 16 000 homicides cette année-là, ce qui correspond à un taux d'environ 5,80 pour 100 000 habitants. Même si le taux du Canada est environ trois ou quatre fois moins élevé que celui des États-Unis, il est encore plus élevé que celui d'un grand nombre de pays européens. Par exemple, l'Angleterre et le pays de Galles ont déclaré un taux d'homicides de 1,25 pour 100 000 habitants en 1999, soit un taux de 29 % inférieur à celui du Canada. Même si les taux d'homicides en Allemagne et en Suisse, ont augmenté, ces taux sont moins élevés que ceux du Canada (tableau 1)⁷.

Le taux de tentatives de meurtre est en baisse depuis 1991, suivant de près la tendance du taux d'homicides. En 1999, le taux de tentatives de meurtre (2,2 pour 100 000 habitants) a

chuté de 12 % par rapport à l'année précédente. Même si des interventions médicales perfectionnées ont pu sauver la vie de victimes de voies de fait graves, il semble que la baisse du taux d'homicides soit le résultat d'autres facteurs.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES HOMICIDES

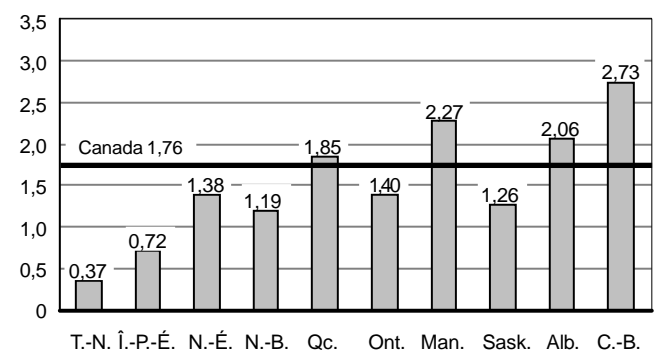
Le taux d'homicides augmente dans seulement trois provinces

La baisse du taux national d'homicides depuis le milieu des années 70 se reproduit également dans les taux de la plupart des provinces. Font exception les provinces de l'Atlantique où les taux d'homicides, qui sont déjà faibles, sont demeurés relativement constants pendant les 20 dernières années.

Par le passé, les taux dans les provinces de l'Ouest et les territoires ont généralement été plus élevés que le taux national. La situation n'a pas changé en 1999 (graphique 2). Parmi les provinces, la Colombie-Britannique a affiché le taux le plus élevé (2,73 pour 100 000 habitants) suivie du Manitoba (2,27). Le taux enregistré par le Manitoba, toutefois, est son plus faible depuis 1967. Les taux les plus faibles ont été relevés à Terre-Neuve (0,37) et à l'Île-du-Prince-Édouard (0,72).

Graphique 2

Taux d'homicides par province, 1999



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Tableau 1

Taux d'homicides pour certains pays, 1999					
Pays	Taux d'homicide pour 100 000 habitants	Variation % 1998-1999	Pays	Taux d'homicide pour 100 000 habitants	Variation % 1998-1999
Allemagne	1,24	+5 %	Canada	1,76	-4 %
Angleterre et pays de Galles	1,25	-5 %	Hongrie	2,48	-12 %
Suisse	1,26	+19 %	États-Unis	5,80	-8 %
France	1,62	-1 %			

Les territoires : un profil d'homicide

Les taux d'homicides des territoires sont habituellement plus élevés que ceux des provinces (tableau 9). Même si le nombre réel d'homicides commis chaque année est très petit, son taux est élevé en raison de la population relativement faible dans ces régions. De petits changements dans le nombre réel d'homicides peuvent occasionner des variations marquées du taux. Le Nunavut est officiellement devenu un territoire canadien le 1^{er} avril 1999. Le tableau ci-dessous présente les statistiques d'homicide pour la période allant de 1991 à 1999, selon les frontières actuelles. En dépit du fait que les populations des trois territoires sont inférieures à 100 000, les taux sont fondés sur ce nombre à des fins de comparaison avec les chiffres des provinces.

Nombre et taux d'homicides¹ dans les territoires, 1991 à 1999

Territoire	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	nombre								
Nunavut	1	2	3	3	1	2	1	4	2
T.N.-O (exclut le Nunavut)	2	11	4	1	2	2	2	1	1
Yukon	-	2	-	3	4	-	1	3	1
taux									
Nunavut	4,50	8,71	12,68	12,25	3,99	7,77	3,85	15,12	7,40
T.N.-O (exclut le Nunavut)	5,17	27,89	10,03	2,46	4,82	4,78	4,78	2,44	2,40
Yukon	0,00	6,61	0,00	9,98	12,95	0,00	3,10	9,50	3,26

¹ Taux pour 100 000 habitants.
- Néant ou zéro.

Seulement trois provinces ont accusé des hausses du nombre d'homicides en 1999 (tableau 2); il s'agit de la Colombie-Britannique (+20), de l'Ontario (+5) et du Nouveau-Brunswick (+4). Toutefois, dans ces trois provinces, le nombre d'homicides était inférieur aux moyennes des dix années précédentes. Il convient de mentionner qu'en dépit d'une hausse en 1999, le nombre d'homicides au Nouveau-Brunswick est le plus faible depuis 1969. Le recul le plus important a été observé en Saskatchewan, où le nombre d'homicides a chuté de 33 en 1998 à 13 en 1999. Cette baisse a produit le taux le plus faible en Saskatchewan depuis 1963.

Le taux d'homicides dans les régions métropolitaines est le même que le taux national

On considère souvent la criminalité, en particulier l'homicide, comme un phénomène urbain. Toutefois, les données révèlent qu'en 1999, le taux d'homicides pour l'ensemble des 26 régions métropolitaines de recensement (RMR) était de 1,76, le même

Région métropolitaine de recensement (RMR) — noyau urbanisé important (d'au moins 100 000 habitants) qui comprend les régions urbaines et rurales adjacentes présentant un degré élevé d'intégration économique et sociale. Les régions desservies par les services de police peuvent varier pour ce qui est de la composition des populations urbaines/suburbaines, ce qui rend difficile la comparaison des taux de criminalité entre les services de police. Pour remédier à cette lacune sur le plan de la comparabilité, les taux de criminalité sont analysés en fonction des régions métropolitaines de recensement (RMR). Normalement, plus d'un service de police est responsable de l'application de la loi à l'intérieur des limites d'une RMR. Il importe de mentionner qu'en raison du nombre relativement faible d'homicides dans certaines RMR plus petites, les taux d'homicides dans ces régions peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre.

que le taux national. Le taux moyen des RMR pour les dix années précédentes s'établissait à 2,23, ce qui est légèrement plus élevé que la moyenne nationale (2,22) pendant cette période.

Tableau 2

Province ou territoire	1999 ¹		1998 ^{2r}		Moyenne 1989-1998	
	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³	Nombre	Taux ³
Terre-Neuve	2	0,37	7	1,28	5	0,95
Île-du-Prince-Édouard	1	0,72	1	0,73	1	0,75
Nouvelle-Écosse	13	1,38	24	2,56	19	2,04
Nouveau-Brunswick	9	1,19	5	0,66	12	1,60
Québec	136	1,85	137	1,87	159	2,22
Ontario	161	1,40	156	1,37	193	1,79
Manitoba	26	2,27	33	2,90	35	3,11
Saskatchewan	13	1,26	33	3,22	28	2,72
Alberta	61	2,06	64	2,20	67	2,49
Colombie-Britannique	110	2,73	90	2,25	113	3,12
Yukon	1	3,26	3	9,50	2	5,31
Territoires du Nord-Ouest ⁴	1	2,40	5	7,41	6	9,57
Nunavut	2	7,40
CANADA	536	1,76	558	1,84	639	2,22

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1999, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : Ont. - 3; B.C. - 1; TOTAL - 4.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1998, mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente : T.-N. - 1; Qc. - 5; Ont. - 6; Man. - 2; C.-B. - 3; TOTAL - 14.

³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à l'aide d'estimations postcensitaires mises à jour.

⁴ Y compris le Nunavut avant 1999.

... N'ayant pas lieu de graphique.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Tableau 3



Homicides selon les régions métropolitaines de recensement Canada, 1998 et 1999

Régions métropolitaines de recensement	1999 ¹			1998 ^{2r}			Moyenne 1989-1998		
	Population	Nombre	Taux ³	Population	Nombre	Taux ³	Population	Nombre	Taux ³
500 000 habitants et plus									
Toronto	4 680 250	60	1,28	4 585 978	76	1,66	4 237 998	81	1,90
Montréal	3 438 532	70	2,04	3 423 536	65	1,90	3 298 582	91	2,76
Vancouver	2 016 643	57	2,83	1 999 168	45	2,25	1 775 252	55	3,10
Calgary	933 748	13	1,39	903 351	19	2,10	810 095	17	2,04
Edmonton	929 145	20	2,15	914 233	22	2,41	873 549	26	2,95
Ottawa ⁴	809 034	12	1,48	801 372	4	0,50	751 735	13	1,68
Québec	688 085	10	1,45	686 634	15	2,18	675 281	11	1,69
Winnipeg	677 625	15	2,21	678 141	18	2,65	670 388	19	2,79
Hamilton	665 169	16	2,41	657 603	6	0,91	633 728	11	1,77
Totaux⁵	14 838 231	273	1,84	14 650 016	270	1,84	13 726 607	323	2,35
de 250 000 à 499 999 habitants									
Kitchener	439 107	2	0,46	432 028	7	1,62	405 425	5	1,33
St. Catharines-Niagara	422 607	7	1,66	420 136	2	0,48	412 292	7	1,63
London	418 660	5	1,19	415 891	6	1,44	403 256	5	1,26
Halifax	352 594	7	1,99	348 844	12	3,44	335 073	8	2,30
Victoria	316 195	9	2,85	316 890	10	3,16	304 839	6	1,97
Windsor	299 966	7	2,33	295 747	8	2,71	280 510	7	2,39
Oshawa	292 948	2	0,68	287 558	3	1,04	264 502	4	1,51
Hull ⁶	255 987	5	1,95	254 512	3	1,18	241 974	4	1,61
Totaux⁵	2 748 064	44	1,57	2 771 606	51	1,84	2 647 871	46	1,72
de 100 000 à 249 999 habitants									
Saskatoon	231 403	4	1,73	229 575	7	3,05	219 298	6	2,87
Regina	199 163	2	1,00	199 284	10	5,02	197 200	5	2,59
St. John's	174 509	-	0,00	175 353	2	1,14	176 080	2	1,25
Sudbury	160 357	4	2,49	152 119	3	1,97	163 761	4	2,38
Sherbrooke	153 140	2	1,31	152 119	1	0,66	146 182	2	1,30
Chicoutimi-Jonquière	147 021	2	1,36	147 203	1	0,68	163 075	1	0,86
Saint John	146 267	1	0,68	127 483	-	0,00	128 527	3	2,10
Trois-Rivières	141 751	-	0,00	141 912	-	0,00	140 936	2	1,35
Thunder Bay	126 649	4	3,16	127 457	3	2,35	129 228	3	2,63
Totaux⁵	1 480 260	19	1,28	1 452 505	27	1,86	1 464 286	29	1,97
TOTAUX DES RMR⁵	19 116 555	336	1,76	18 874 126	348	1,84	17 838 764	396	2,23
< 100 000 habitants	11 374 739	200	1,76	11 372 765	210	1,85	11 000 584	242	2,20
CANADA⁵	30 491 294	536	1,76	30 246 891	558	1,84	28 839 348	639	2,22

¹ Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1999 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Hamilton - 1; Régions < 100 000 habitants - 3; TOTAL - 4.

² Les nombres suivants se rapportent à des homicides qui ont été déclarés et inclus en 1998 mais qui ont eu lieu au cours d'une année précédente: Toronto - 1; Ottawa-Hull - 1; Winnipeg - 2; Kitchener - 1; Victoria - 1; Régions < 100 000 habitants - 8; TOTAL - 14.

³ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants. Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

⁴ Ottawa réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située en Ontario.

⁵ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

⁶ Hull réfère à la partie de la RMR Ottawa-Hull située au Québec.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Dans le tableau 3, les RMR sont réparties en trois catégories de population : neuf RMR comptant 500 000 habitants et plus, huit RMR comptant entre 250 000 et 499 999 habitants et neuf RMR comptant entre 100 000 et 249 999 habitants. Par le passé, les plus grandes RMR affichaient les taux les plus élevés. L'année 1999 n'a pas fait exception à cette règle, les neuf régions métropolitaines les plus grandes enregistrant un taux de 1,84 pour le groupe, comparativement à 1,57 pour les huit RMR de taille moyenne et 1,28 pour les neuf plus petites RMR.

Parmi les neuf plus grandes RMR, c'est Vancouver qui, malgré son taux inférieur à la moyenne des dix années précédentes, a enregistré le taux le plus élevé (2,83). Venaient ensuite Hamilton (2,41) et Winnipeg (2,21). Le taux de Hamilton était beaucoup plus élevé que ce taux moyen pour les dix années précédentes,

alors que celui de Winnipeg était de beaucoup inférieur. Les taux les plus faibles ont été observés pour Toronto (1,28) et Calgary (1,39). Toronto, qui est la plus grande région métropolitaine du Canada (elle compte 15 % de la population du pays), a enregistré un taux qui est de 27 % inférieur à la moyenne nationale et le plus bas depuis le début de la présentation des données selon la RMR en 1981.

Parmi les RMR comptant des populations de 250 000 à 499 999 habitants, Victoria a déclaré le taux d'homicides le plus élevé (2,85), suivie de Windsor (2,33), alors que Kitchener (0,40) et Oshawa (0,68) ont déclaré les taux les plus faibles. Par rapport aux moyennes des dix années précédentes, le taux de Victoria étaient de 45 % supérieur et celui de Kitchener était de 3 % inférieur.

Dans le cas des RMR comptant moins de 250 000 habitants, Thunder Bay (3,16) a affiché le taux le plus élevé, suivie de Sudbury (2,49), alors que Trois-Rivières et St. John's n'ont consigné aucun homicide.

CARACTÉRISTIQUES DES AFFAIRES D'HOMICIDE

Aucun infanticide n'a été enregistré en 1999

Avec l'abolition de la peine capitale en 1976 (projet de loi C-105), les meurtres ont été classés en meurtre au premier degré et meurtre au deuxième degré. En 1999, la moitié (51 %) de tous les homicides ont été classés par la police en meurtres au premier degré, 39 %, en meurtres au deuxième degré et 11 %, en homicides involontaires coupables. Bien qu'il n'y ait que quelques infanticides, en général, chaque année, pour la première fois depuis le début de la collecte de ces données en 1974, aucun infanticide n'a été enregistré en 1999.⁸

La classification des infractions d'homicides dans le présent rapport est fondée sur l'enquête policière initiale. Au cours de la période de transition allant de la mise en accusation initiale par la police à la décision définitive du tribunal, la classification légale d'une affaire peut être modifiée.

Six pour cent des affaires d'homicide ont fait plusieurs victimes, dont la moitié impliquaient des membres de la famille

Les homicides qui font plus d'une victime reçoivent le plus d'attention des médias et du public. En 1999, la majorité (94 %) des 503 affaires d'homicide distinctes n'ont fait qu'une seule victime, alors que 6 % ont fait plus d'une victime. Les 29 affaires qui ont fait plus d'une victime (une hausse par rapport à 24 en 1998) se répartissaient comme suit : 26 affaires ont fait deux victimes, 2 affaires ont fait trois victimes et 1 affaire en a fait quatre. Près de la moitié (49 %) des victimes dans des affaires résolues faisant plus d'une victime étaient des membres de la famille de l'accusé (c.-à-d. des membres de la famille immédiate ou de la famille étendue, parents par le sang, par alliance ou par adoption), en baisse par rapport aux 68 % enregistrés en 1998.

Neuf meurtres-suicides sur dix sont des crimes familiaux

En 1999, 8 % (40) de toutes les affaires d'homicide étaient des meurtres-suicides (faisant 52 victimes d'homicide), où l'accusé, pour la plupart une personne de sexe masculin (93 %), s'est

⁸ Voir les définitions de l'homicide criminel dans le Glossaire.

Tableau 4

Année	Nombre d'affaires	Nombre de victimes	Affaires de meurtre-suicide en tant que % du total des affaires d'homicide	Nombre réel d'accusés dans des meurtres-suicides			
				Hommes tuant des membres de la famille	Femmes tuant des membres de la famille	Hommes tuant des non-membres de la famille	Femmes tuant des non-membres de la famille
1974	38	44	6,9	31	1	6	-
1975	35	41	5,5	21	2	12	-
1976	41	52	6,7	31	1	8	1
1977	36	43	5,6	20	4	12	-
1978	41	55	6,6	29	3	9	-
1979	35	46	6,0	27	4	4	-
1980	31	39	6,1	22	2	7	-
1981	36	46	5,8	18	3	15	-
1982	34	45	5,6	22	2	9	1
1983	38	45	6,0	29	-	9	-
1984	44	64	7,2	33	3	8	-
1985	34	42	5,2	27	2	5	-
1986	44	60	8,3	32	5	7	-
1987	37	46	6,2	26	1	10	-
1988	45	52	8,3	32	2	11	-
1989	46	78	8,0	33	6	7	-
1990	38	41	6,2	25	1	11	1
1991	55	69	7,8	31	5	19	-
1992	59	65	8,8	39	6	14	-
1993	35	39	5,9	23	3	9	-
1994	39	45	7,0	26	5	8	-
1995	42	51	7,5	31	-	11	-
1996	37	55	6,4	27	2	8	-
1997	50	63	9,3	31	5	14	-
1998 ¹	38	45	7,2	24	5	8	1
1999	40	52	8,0	32	3	5	-
Moyenne 1979-88	38	49	6,4	27	2	9	-
Moyenne 1989-98	44	55	7,5	29	4	9	-

¹ Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

- Néant ou zéro.

² Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

suicidé. Près de 90 % de ces meurtres-suicides impliquaient des membres de la famille, une proportion qui est demeurée relativement constante au cours des derniers 20 ans. Entre 1979 et 1988, il y a eu, en moyenne, 38 affaires de meurtre-suicide chaque année, représentant 6,4 % de toutes les affaires d'homicide. De 1989 à 1998, le nombre moyen de ces affaires était de 44 par année, représentant 7,5 % de toutes les affaires d'homicide. Au cours de cette période, le nombre d'affaires de meurtre-suicide a atteint un sommet (59) en 1992 et, comme une proportion de toutes les affaires d'homicide (9,3 %), il a atteint un sommet en 1997. (tableau 4).

En 1999, une affaire de meurtre-suicide sur quatre a fait plus d'une victime et dans chacun de ces crimes faisant plus d'une victime l'accusé était de sexe masculin. Dans la moitié (48 %) de toutes les affaires de meurtre-suicide, les hommes ont tué leur femme et dans 15 % de ces cas, ils ont tué leurs enfants. Dans 13 % des cas, ils ont tué à la fois leur femme et leurs enfants. Aucune femme n'a tué son conjoint en 1999 dans des affaires de meurtre-suicide, mais dans 2 affaires, elles ont tué leurs enfants. En ce qui a trait aux autres affaires, 8 % des victimes étaient d'autres membres de la famille et 13 % des victimes ne faisaient pas partie de la famille.

Six homicides sur dix sont motivés par la colère et le désespoir

Comme la police l'a constaté, en 1999, les homicides étaient le plus souvent motivés par un argument, une querelle ou un incident provoquant une réaction de vengeance ou de jalousie, ou un acte de désespoir (57 % de tous les homicides). Le profit financier et le règlement de comptes expliquait une autre tranche de 20 % des homicides. Dans 6 % des homicides, il ne semblait pas y avoir de motif et dans 13 % des cas, le motif était inconnu. Il y a eu trois meurtres « au hasard » en 1999 et aucun homicide motivé par la haine. Entre 1991 et 1998, on a dénombré 13 homicides qui avaient été motivés par la haine ou le sectarisme, ce qui donne une moyenne d'un peu moins de 2 par année.

Trois affaires sur quatre sont résolues par la police

En 1999, la police a résolu 75 % de toutes les affaires d'homicide déclarées en identifiant au moins un accusé. Au cours des dix dernières années, cette proportion a varié entre 75 % et 85 %. Comme la solution d'un homicide peut prendre beaucoup de temps, il se peut qu'une affaire ne soit classée qu'après l'année où elle a d'abord été consignée. Ces données constituent donc une sous-estimation des taux définitifs de classement par la police.

Parmi les affaires classées par la police en 1999, 89 % l'ont été par mise en accusation ou par la recommandation d'une mise en accusation et 10 % par le suicide de l'accusé immédiatement après l'infraction. Le reste, soit 1 %, a été classé pour d'autres raisons : la Couronne a décidé de ne pas poursuivre l'affaire (1), l'affaire faisait l'objet d'un examen par la Couronne (1) et l'accusé avait moins de 12 ans (1).

Les homicides dans des établissements correctionnels doublent en 1999

Parmi les 498 affaires d'homicide pour lesquelles le lieu était connu (il était inconnu dans 5 affaires) en 1999, six sur dix sont survenues dans une résidence privée, la majorité de celles-ci,

dans une résidence où demeurait la victime (soit seule ou avec l'accusé). La majorité des homicides contre un conjoint (89 %) et des autres homicides dans la famille (86 %) ont été commis dans des résidences privées.

Les autres affaires se répartissaient comme suit : 24 % dans une aire ouverte (p. ex. un parc de stationnement, une rue ou un champ), 10 % dans un endroit commercial (p. ex. un bar, une banque ou un restaurant), 5 % dans un véhicule privé et les autres 3 % dans un établissement public (établissement correctionnel (10), hôpital psychiatrique (2), dépôt d'autobus (1), refuge pour personnes violentées (1), cellule de détention policière (1) et école (1)). Le nombre d'affaires d'homicide (10) qui ont eu lieu dans des établissements correctionnels est deux fois plus élevé que le nombre déclaré pour chacune des deux années précédentes.

ARMES À FEU

Trois homicides sur dix sont commis à l'aide d'armes à feu

En 1999, on a dénombré 165 homicides commis à l'aide d'armes à feu. Les homicides, toutefois, représentent une proportion relativement faible de tous les décès causés par des armes à feu. Parmi les 1 043 décès au Canada impliquant des armes à feu en 1997 (la dernière année pour laquelle des chiffres sont disponibles), la plus forte proportion de ces décès étaient attribuables à des suicides (78,4 %), suivis des homicides (15,2 %), des accidents (4,3 %) et d'autres types d'incidents (2,1 %)⁹.

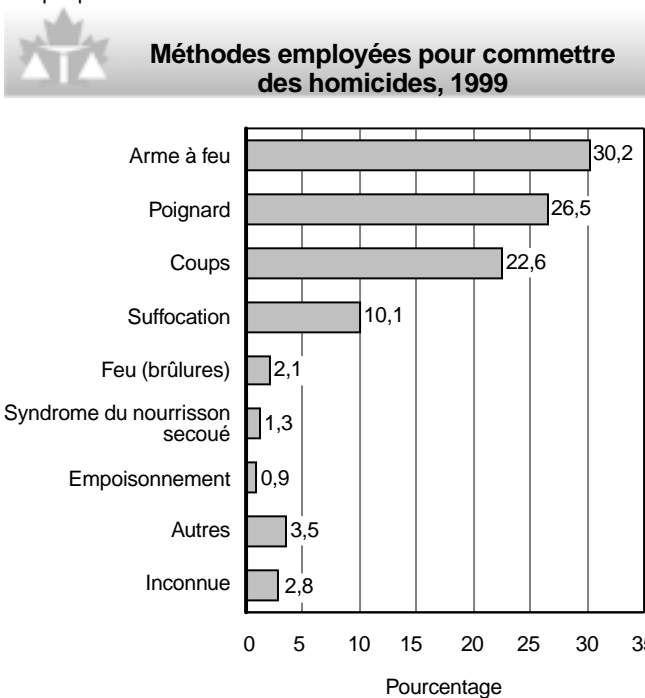
Depuis 1976, des armes à feu ont été utilisées dans environ les tiers des homicides commis chaque année. En 1999, cette proportion était de 31 % (graphique 3). Les 165 homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 1999 représentaient une hausse de 9 % par rapport au total de 1998, mais ce nombre était de 20 % inférieur à la moyenne (205) des dix années précédentes.

Même si l'on a observé une légère hausse du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu de 151 en 1998 à 165 en 1999, il convient de mentionner que le nombre de ces crimes en 1998 était le plus faible jamais enregistré depuis le début de la collecte de ces données à l'échelle nationale en 1961. Ces 165 homicides se répartissaient comme suit : 89 (54 %) avec une arme de poing, 58 (35 %) avec une carabine ou un fusil de chasse, 6 (4 %) avec une carabine ou un fusil de chasse à canon tronqué, 6 (4 %) avec une arme à feu entièrement automatique et 6 (4 %) avec d'autres types d'armes à feu. Les homicides commis avec une arme de poing ont affiché la plus forte augmentation, passant de 70 en 1998 à 89 en 1999.

L'utilisation des armes de poing dans la perpétration d'homicides est demeurée constante jusqu'en 1990, représentant près de trois homicides sur dix commis à l'aide d'une arme à feu. Pendant les deux années qui ont suivi, les homicides commis à l'aide d'armes de poing ont connu une augmentation marquée, représentant la moitié des homicides commis avec des armes à feu. Depuis 1993, cette proportion est demeurée relativement constante. Au cours de la dernière décennie, on a observé une

⁹ Statistique Canada. Causes de décès, produit n° 84-208 au catalogue, Division des statistiques de la santé, 1999.

Graphique 3



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Le Canada a adopté un certain nombre de mesures législatives qui ont pour objet de réduire les décès et blessures attribuables aux armes à feu. En 1977, le Parlement a déposé une législation qui modifiait le *Code criminel* (projet de loi C-51), pour exiger des individus qu'ils obtiennent une autorisation d'acquisition d'arme à feu (AAAF) avant de se procurer une arme à feu. La législation prévoyait également un certain nombre de dispositions, entre autres, des règlements sur l'entreposage en lieu sûr et l'exposition des armes à feu dans le cas des commerces et des collectionneurs sérieux, ainsi que des peines minimales obligatoires pour décourager l'usage des armes à feu dans des desseins criminels.

En 1991, le Parlement a resserré, avec l'adoption du projet de loi C-17, les critères de sélection pour les personnes demandant des AAAF. On a adopté un formulaire comportant plusieurs pages dans lequel on demande les informations suivantes : renseignements personnels, renseignements sur les antécédents criminels, références personnelles et une photographie. On a également mis en œuvre une période d'attente obligatoire de 28 jours pour les demandes approuvées. En vertu de cette loi, tous les propriétaires d'armes à feu doivent se conformer aux directives d'entreposage en lieu sûr, de manipulation, d'exposition et de transport d'armes à feu.

En décembre 1995, le Parlement a adopté la législation sur les armes à feu la plus récente du Canada (projet de loi C-68) qui créait une nouvelle *Loi sur les armes à feu* et modifiait le *Code criminel*. La législation a créé de nouvelles pénalités plus sévères relatives au trafic et à la contrebande d'armes à feu, ainsi que des peines minimales obligatoires plus sévères relativement à 10 infractions graves impliquant des armes à feu. Tous les propriétaires et utilisateurs d'armes à feu doivent obtenir une licence d'arme à feu au plus tard en janvier 2001 et toutes les armes à feu devront être enregistrées au plus tard le 1^{er} janvier 2003 (cela comprend les carabines et fusils de chasse à usage non restreint). La nouvelle loi vise à réduire les décès et blessures attribuables à des armes à feu en encourageant l'usage prudent et l'entreposage en lieu sûr des armes à feu, en facilitant les enquêtes policières, et en décourageant le mauvais usage des armes à feu.

Tableau 5

Year	Arme de poing		Carabine ou fusil de chasse		Arme à feu entièrement automatique ¹		Carabine ou fusil de chasse à canon tronqué ¹		Autres armes à feu ¹		Total des homicides commis avec une arme à feu	
	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides commis avec une arme à feu	Nombre	% du total des homicides
1974	76	26,9	180	63,6	12	4,2	15	5,3	283	47,2
1975	88	30,1	183	62,7	10	3,4	11	3,8	292	41,7
1976	68	26,4	165	64,0	5	1,9	20	7,8	258	38,6
1977	61	23,5	161	61,9	14	5,4	24	9,2	260	36,6
1978	63	25,2	177	70,8	2	0,8	8	3,2	250	37,8
1979	54	26,1	135	65,2	4	1,9	14	6,8	207	32,8
1980	62	31,8	120	61,5	4	2,1	9	4,6	195	32,9
1981	59	29,6	123	61,8	2	1,0	15	7,5	199	30,7
1982	88	35,5	146	58,9	9	3,6	5	2,0	248	37,2
1983	78	34,8	127	56,7	4	1,8	15	6,7	224	32,8
1984	66	28,9	142	62,3	2	0,9	18	7,9	228	34,2
1985	73	32,9	131	59,0	9	4,1	9	4,1	222	31,5
1986	38	21,7	114	65,1	1	0,6	22	12,6	175	30,8
1987	58	28,7	108	53,5	7	3,5	29	14,4	202	31,4
1988	47	27,8	94	55,6	7	4,1	21	12,4	169	29,3
1989	54	24,8	131	60,1	3	1,4	30	13,8	218	33,2
1990	69	35,2	99	50,5	1	0,5	27	13,8	196	29,7
1991	135	49,8	103	38,0	6	2,2	25	9,2	2	0,7	271	35,9
1992	129	52,4	90	36,6	12	4,9	15	6,1	-	0,0	246	33,6
1993	90	46,6	76	39,4	11	5,7	15	7,8	1	0,5	193	30,8
1994	90	45,9	66	33,7	14	7,1	26	13,3	-	0,0	196	32,9
1995	95	54,0	61	34,7	5	2,8	15	8,5	-	0,0	176	29,9
1996	107	50,5	81	38,2	8	3,8	16	7,5	-	0,0	212	33,4
1997	99	51,3	77	39,9	2	1,0	10	5,2	5	2,6	193	32,9
1998 ²	70	46,4	51	33,8	12	7,9	14	9,3	4	2,6	151	27,1
1999	89	54,0	58	35,2	6	3,6	6	3,6	6	3,6	165	30,8
Moyenne 1989-1998	94	45,7	84	40,7	14	6,8	7	3,4	205	32,1

¹ Le fait d'avoir ajouté cette nouvelle catégorie d'armes à feu en 1991 et une meilleure identification et classification des carabines/fusils de chasse à canon tronqué peuvent être responsables en partie de la baisse des nombres dans la catégorie «des autres armes à feu».

- Néant ou zéro.

... N'ayant pas lieu de graphique.

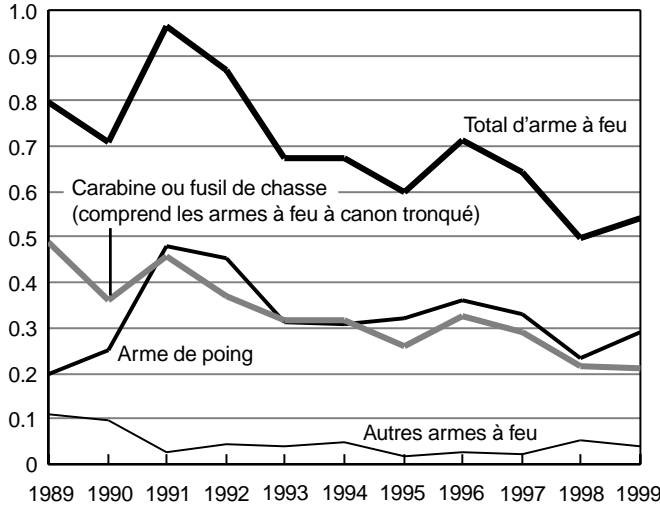
² Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Graphique 4

Taux des homicides commis avec une arme à feu, 1989-1999

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

baisse de l'utilisation des carabines/fusils de chasse. La proportion de carabines/fusils de chasse (y compris les armes à feu à canon tronqué) utilisés dans des homicides commis à l'aide d'armes à feu a suivi une tendance générale à la baisse, passant de 62 % en 1989 à 39 % en 1999. Les armes à feu entièrement automatiques, qui sont plus meurtrières, ont été utilisées dans moins de 4 % de tels incidents (graphique 4) (tableau 5).

Depuis 1961, une arme à feu a le plus souvent été utilisée dans les homicides, à l'exception de trois ans (1990, 1995 et 1998).

En 1999, une arme à feu a été utilisée dans 31 % des homicides, une arme pointue, dans 27 %, des coups, dans 23 %, l'étranglement/l'étouffement, dans 10 %, le feu (brûlures/asphyxie), dans 2 %, l'empoisonnement dans 1 % et le secouement (syndrome du nourrisson secoué), dans 1 % (tableau 6). Le nombre d'homicides commis avec une arme pointue est passé de 186 en 1998 à 143 en 1999.

LIEN ENTRE LA VICTIME ET L'ACCUSÉ

L'enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur le lien entre les personnes accusées d'homicides et leurs victimes. Ces ventilations et les ventilations connexes excluent les affaires d'homicide non résolues où il n'y avait pas de suspect pouvant être inculpé (25 % de toutes les affaires en 1999).

Les données recueillies par de biais de l'Enquête sur les homicides indiquent que les homicides sont beaucoup plus susceptibles d'être commis par une personne connue de la victime que par un étranger. Comme par le passé, près de la moitié (49 %) de tous les homicides résolus en 1999 ont été commis par une connaissance (pas un membre de la famille) de la victime et plus d'un tiers, par un membre de la famille. Parmi les 198 victimes aux mains d'une connaissance, 91 ont été tuées par une simple connaissance (une relation qui n'était pas particulièrement proche ou intime établie avant l'homicide), 29 ont été tuées par une connaissance proche, 28, par une personne qu'elles avaient connue dans le cadre d'activités criminelles et 20, par un ex-ami intime ou une ex-amie intime. Parmi les autres homicides résolus, 143 victimes (35 %) ont été tuées par un membre de la famille et 60 victimes (15 %) ont été tuées par un étranger. La proportion et le taux des homicides commis par des étranger est demeurée relativement stable au cours des dix dernières années, variant de 12 % à 16 % (graphique 5). Dans un peu plus de la moitié (56 %) des affaires où les victimes ont été tuées par un étranger, l'homicide a été

¹⁰ Pour plus de renseignements sur les homicides commis par des étrangers, voir Janhevich, D. 1998. « Crimes de violence commis par des étrangers », Juristat, n° 85-002-X1F au catalogue, vol. 18, n° 9. Ottawa, Statistique Canada.

Tableau 6

Homicides, selon la cause du décès, 1998 et 1999

Cause du décès	1999		1998 ^r		Moyenne 1989-1998	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Arme à feu	165	30,8	151	27,1	222	32,0
Poignard	143	26,7	186	33,3	204	29,4
Coups	123	22,9	125	22,4	139	20,1
Suffocation	55	10,3	61	10,9	77	11,1
Feu (brûlures)	11	2,1	12	2,2	22	3,2
Syndrome du nourrisson secoué	7	1,3	6	1,1
Empoisonnement	5	0,9	6	1,1	6	0,9
Autres ¹	19	3,5	5	0,9	15	2,2
Inconnue	8	1,5	6	1,1	8	1,2
Total	536	100,0	558	100,0	693	100,0

¹ Comprend les véhicules à moteur, les crises cardiaques, le froid, etc. En 1989, 13 victimes ont été tirées à l'aide de véhicules.

... N'ayant pas lieu de graphique.

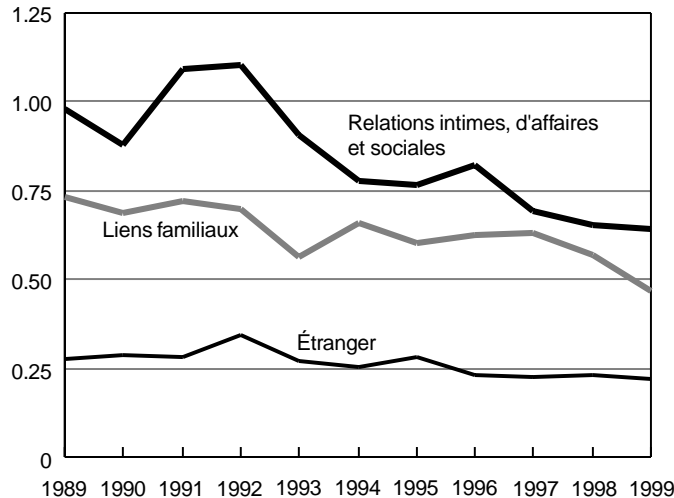
^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Graphique 5

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime, 1999

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

commis pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle, normalement un vol qualifié. Les victimes de sexe masculin étaient deux fois et demie plus susceptibles (19 %) que les victimes de sexe féminin (7 %) d'être tuées par des étrangers, et ils étaient plus à risque d'être tués par une simple connaissance (57 % contre 21 %)¹⁰.

En 1999, il y a eu 29 homicides dans la famille de moins par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire les homicides contre le conjoint, le père ou la mère, les enfants, les frères ou sœurs ou d'autres parents par le sang, par alliance ou par adoption. Ce déclin de 17 % était en grande partie attribuable à une importante chute du nombre de parents tuant leurs enfants (en baisse de 52 en 1998 à 31 en 1999). Les autres homicides dans la famille se répartissaient comme suit : 71 victimes tuées par un conjoint, 18 par un fils ou une fille, 7 par un frère ou une sœur et 16 par un autre parent¹¹ (tableau 7).

Les homicides contre un conjoint demeurent stables

En dépit d'une très faible augmentation en 1999, les homicides contre un conjoint sont en baisse depuis 1991, représentant un homicide résolu sur six. Ils impliquent des personnes légalement

¹¹ Pour plus de renseignements sur la violence familiale, voir Pottie-Bunge, V. et Locke, D. 1999. La violence familiale au Canada : un profil statistique, n° 85-224-XPF au catalogue, Ottawa, Statistique Canada.

Tableau 7

Homicides résolus selon la relation entre l'accusé et la victime¹, 1998 et 1999

Relation (victimes tuées par :)	1999		1998¹		Moyenne 1989-1998	
	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage	Nombre de victimes	Pourcentage
Relation familiale						
Époux (mariage et union de fait)	38	9,4	46	10,5	56	10,8
Époux (séparé ou divorcé)	20	5,0	11	2,5	15	2,9
Conjoint(e) de même sexe	3	0,7	0	0,0
Épouse (mariage et union de fait)	8	2,0	12	2,7	19	3,6
Épouse (séparée ou divorcée)	2	0,5	1	0,2	1	0,3
Époux(ses) - Totaux	71	17,6	70	16,0	91	17,6
Père	22	5,4	34	7,8	27	5,2
Mère	9	2,2	18	4,1	18	3,4
Enfant	18	4,5	20	4,6	19	3,6
Frère ou Soeur	7	1,7	9	2,1	11	2,1
Autres liens familiaux	16	4,0	21	4,8	22	4,2
Liens familiaux - Totaux³	143	35,4	172	39,3	187	36,1
Relation intimes, d'affaires et sociales						
(ex) ami(e) intime	20	5,0	12	2,7	21	4,1
Ami intime	29	7,2	26	5,9	42	8,0
Graphique d'autorité	4	1,0	3	0,7
Relation d'affaires (légal)	14	3,5	12	2,7	14	2,7
Relation criminelle²	28	6,9	27	6,2	29	5,6
Voisin	12	3,0	16	3,7	24	4,6
Connaissance	91	22,5	101	23,1	124	23,9
Relation intimes, d'affaires et sociales - Totaux³	198	49,0	197	45,0	253	49,0
Étranger	60	14,9	66	15,1	73	14,1
Relation inconnue	3	0,7	3	0,7	4	0,8
HOMICIDES RÉSOUS - TOTAL³	404	100,0	438	100,0	517	100,0

¹ Ne comprend que les infractions d'homicide pour lesquelles on a identifié un accusé ou plus. S'il y avait plus d'un accusé, on ne déclare que celui ayant le lien le plus étroit avec la victime.

² Comprend les relations d'affaires telles que les prostituées, les trafiquants de drogues et leurs clients.

³ Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

... N'ayant pas lieu de graphique.

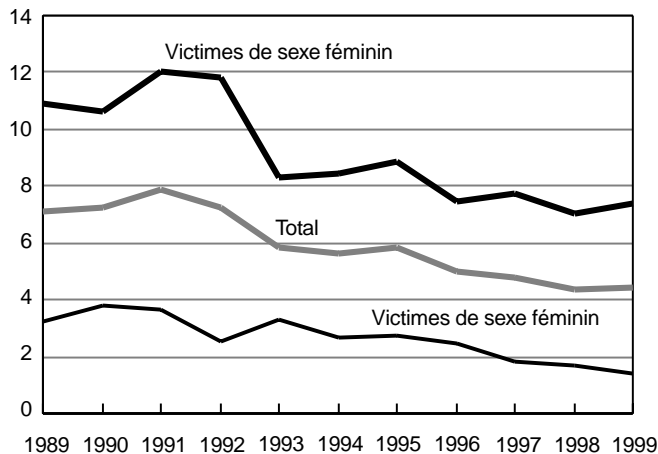
¹ Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Graphique 6

Taux des homicides entre conjoints, 1989-1999

Taux pour 100 000 habitants



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

mariées, vivant en union libre, séparées ou divorcées. Ces homicides sont demeurés relativement stables pour les trois dernières années, après avoir accusé un recul depuis le début des années 90 (graphique 6). En 1999, 71 personnes ont été tuées par un conjoint, en baisse par rapport à une moyenne de 91 victimes au cours des dix dernières années et à une moyenne de 99 victimes pour la période allant de 1979 à 1988. Quatre de ces victimes sur cinq étaient des femmes. Il se peut que cette diminution du nombre d'homicides contre un conjoint au cours des dernières années soit surtout attribuable à divers facteurs, dont une réduction de l'exposition à des relations de violence, grâce à l'amélioration de la situation financière des femmes et à l'augmentation des services d'aide aux victimes de violence conjugale (p. ex. refuges d'urgence ou centres d'hébergement et services de counselling)^{12 13}.

En 1999, 38 femmes ont été tuées par un conjoint actuel de sexe masculin (de droit ou de fait) et 20, par un conjoint de sexe masculin séparé ou divorcé. Deux autres femmes ont été tuées par un conjoint du même sexe. Parmi les 10 hommes tués par une conjointe en 1999, 8 l'ont été par la conjointe avec laquelle ils vivaient et 2, par la conjointe dont ils étaient séparés. Un homme a été tué par son conjoint du même sexe. Peu importe le sexe, 6 affaires d'homicide contre un conjoint sur 10 avaient été précédées d'actes de violence conjugale entre la victime et l'accusé connus de la police.

Par le passé, dans des affaires d'homicide, les hommes étaient plus susceptibles de se faire tuer par leur conjoint avec un couteau ou une autre arme pointue, alors que les femmes se faisaient plus souvent tuer avec une arme à feu. En 1999, 37 % des conjointes tuées l'ont été à l'aide d'une arme à feu, 32 % ont été battues ou étranglées et 25 % ont été poignardées. Par contraste, 64 % des conjoints ont été poignardés, 27 % ont été battus ou étranglés et 9 % ont été tués à l'aide d'une arme à feu.

Outre les femmes tuées par un conjoint, 17 ont été tuées par un

ami intime ou un ex-ami intime et 3 hommes ont été tués par une amie intime ou une ex-amie intime. Au total, 51 % des victimes de sexe féminin et 6 % des victimes de sexe masculin en 1999 ont été tuées par une personne avec qui elles avaient eu une relation intime à un moment donné, que ce soit dans le cadre du mariage ou de fréquentations.

Près de quatre enfants tués sur cinq l'ont été par un parent

Trente-six enfants (de moins de 12 ans) ont été tués en 1999, soit 32 % de moins que la moyenne de 53 tués chaque année depuis 1989. Des cas résolus, près de quatre de ces enfants sur cinq ont été tués par leurs parents, et les autres, par des connaissances. En 1999, on a dénombré 23 affaires d'homicide parent-enfant faisant 26 victimes, ce qui représente 4,6 % de tels incidents. Depuis 1994, toutefois, le ratio des pères accusés aux mères accusées est à la hausse.

Si l'on tient compte des affaires où il y avait plus d'un accusé ou plus d'une victime, le nombre réel de parents accusés en 1999 était de 16 pères (13 pères biologiques et 3 beaux-pères) et de 7 mères biologiques (le nombre le plus faible depuis 1980), ce qui donne un rapport de 2,3 pères pour chaque mère. De 1974 à 1983, les mères, en moyenne, étaient un peu plus susceptibles que les pères de se voir accusés d'avoir tué leurs enfants. Cette tendance a changé entre 1984 et 1993, alors qu'un nombre un peu plus élevé de pères, en moyenne, ont été accusés dans de tels incidents. Depuis 1994, toutefois, le ratio des pères accusés aux mères accusées est à la hausse.

Le nombre de nourrissons de moins d'un an victimes d'homicides est passé de 24 en 1998 à 11 en 1999. Huit nourrissons ont été tués par leurs parents. Depuis 1991 (la première année au cours de laquelle il a été possible d'identifier les nourrissons de moins d'un an), la moyenne annuelle des victimes d'homicide âgées de moins d'un an s'est établie à 18, ce qui représente entre 2,4 % et 6,8 % de toutes les victimes¹⁴.

Le nombre de nourrissons tués par leurs parents a fléchi en 1999, passant de 19 à 8. Cinq pères biologiques et quatre mères biologiques ont été accusés (dans une affaire, le père et la mère ont tous deux été accusés). Trois pères vivaient en union libre (un avec la coaccusée) et deux étaient légalement mariés, alors que trois mères vivaient en union libre (une avec le coaccusé) et une était légalement mariée. Par le passé, les pères et les mères étaient susceptibles d'être accusés d'homicides contre leurs enfants dans la même mesure.

Dans les trois autres affaires impliquant des nourrissons de moins d'un an, un a été tué par un gardien ou une gardienne, un par une simple connaissance et dans un cas, on n'a pu identifier de suspect pouvant être inculpé.

Dans le cas des nourrissons, il se peut qu'il y ait encore une sous-estimation, étant donné que certains décès d'enfants présentés comme des décès accidentels, par exemple, une chute

¹² Pour plus de renseignements sur les services offerts aux conjoints violentés, voir Trainor, C. 1999. « Les refuges pour femmes violentées au Canada », Juristat, no 85-002-XPB au catalogue, vol. 19, n° 6, Ottawa, Statistique Canada.

¹³ Dugan, L., Nagin, D. et Rosenfeld, R. Homicides Studies, vol. 3, n° 3, août 1999, p. 188.

¹⁴ Avant 1991, l'Enquête sur les homicides définissait un « nourrisson » comme une personne âgée de moins de deux ans.

Tableau 8



Enfants (moins de 12 ans) tués par leurs parents, 1974-1999

Année	Nombre d'affaires	Nombre de victimes	Homicides parents-enfants en tant que % du total des affaires d'homicide	Nombre réel d'accusés dans homicides parents-enfants				Rapport de tous les pères accusés aux mères accusées
				Père	Beau-père	Mère	Belle-mère	
1974	34	42	6,2	18	1	15	-	1,3 : 1
1975	26	27	4,1	13	-	13	-	1,0 : 1
1976	32	44	5,2	15	-	17	-	0,9 : 1
1977	38	43	6,0	14	3	21	-	0,8 : 1
1978	45	56	7,3	12	4	29	-	0,6 : 1
1979	36	47	6,2	16	2	18	-	1,0 : 1
1980	25	27	4,9	14	1	10	-	1,5 : 1
1981	24	27	3,9	8	2	14	-	0,7 : 1
1982	28	31	4,6	13	1	14	-	1,0 : 1
1983	31	32	4,9	16	1	14	-	1,2 : 1
1984	40	50	6,6	26	1	13	-	2,1 : 1
1985	29	31	4,4	14	1	14	-	1,1 : 1
1986	41	50	7,7	23	-	18	-	1,3 : 1
1987	27	30	4,5	17	-	10	-	1,7 : 1
1988	23	28	4,2	11	-	12	-	0,9 : 1
1989	28	37	4,8	11	2	15	-	0,9 : 1
1990	26	31	4,2	16	-	10	-	1,6 : 1
1991	24	28	3,4	8	1	13	2	0,6 : 1
1992	28	32	4,2	10	1	17	-	0,6 : 1
1993	32	32	5,4	13	4	15	-	1,1 : 1
1994	40	43	7,2	20	4	16	-	1,5 : 1
1995	32	36	5,7	18	2	11	1	1,7 : 1
1996	37	41	6,4	19	6	12	-	2,1 : 1
1997	45	54	8,4	18	3	23	1	0,9 : 1
1998 ^r	41	47	7,7	22	3	15	1	1,6 : 1
1999	23	26	4,6	13	3	7	-	2,3 : 1
Moyenne 1974-1983	32	38	5,3	14	2	17	-	0,9 : 1
Moyenne 1984-1993	30	35	4,9	15	1	14	-	1,1 : 1
Moyenne 1994-1998	39	44	7,1	19	4	15	1	1,4 : 1

¹ Estimations démographiques au 1^{er} juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.

- Néant ou zéro.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

ou la « mort subite du nourrisson », pourraient être attribuables à des mauvais traitements infligés aux enfants. Depuis 1995, la plupart des provinces se sont dotées de lois qui prévoient la tenue obligatoire d'enquêtes de coroners dans les décès d'enfants de moins de deux ans, ce qui a non seulement pu faire augmenter la déclaration de ces décès et leur classification comme des homicides, mais a aussi pu avoir eu l'effet de décourager ce genre d'affaire au cours des années qui ont suivi.

ÂGE ET SEXE DES VICTIMES ET DES ACCUSÉS

Les deux tiers des victimes et 90 % des accusés sont de sexe masculin

Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicide étaient de sexe masculin. Cette proportion vaut également pour 1999. L'âge médian¹⁵ des victimes d'homicide de sexe masculin et de sexe féminin était de 35 et de 36 ans respectivement.

Les hommes comptaient pour 90 % de tous les accusés

d'homicide en 1999, ce qui correspond à la moyenne des dix années précédentes. Les femmes accusées d'homicide étaient plus susceptibles de tuer un membre de la famille (53 % du temps) que les hommes (31 %).

L'âge moyen des accusés est à la hausse

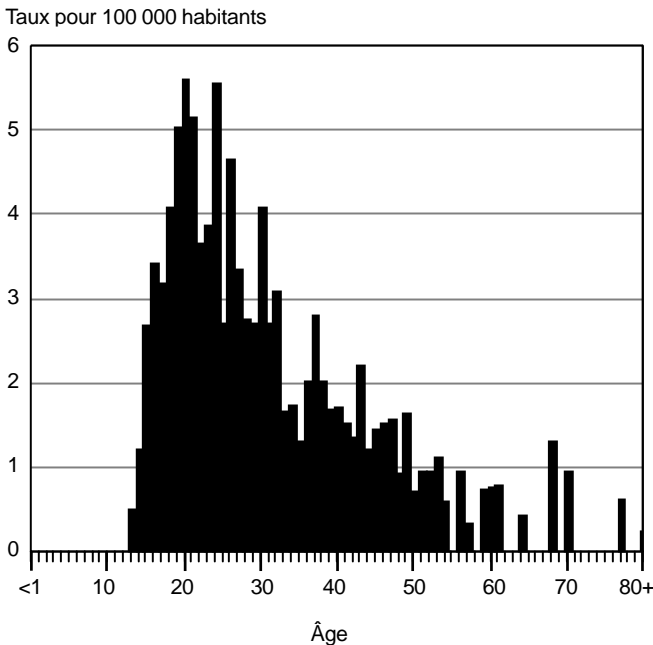
L'âge médian de même que l'âge moyen des accusés d'homicide ont légèrement augmenté pendant les 25 dernières années. De 1974 à 1986, l'âge médian de l'accusé était de 26 ou 27 ans. Depuis 1986, il a varié entre 27 et 29 ans. En 1998, l'âge le plus courant d'une personne accusée d'homicide était 24 ans (graphique 7).

Le groupe des 15 à 32 ans semble être le plus à risque de commettre un homicide, car il représente trois accusés d'homicide sur cinq dans une année donnée, tout en constituant à peu près 25 % de l'ensemble de la population. Le nombre de personnes faisant partie de ce groupe d'âge et la proportion de l'ensemble de la population qu'elles représentent sont à la baisse depuis

¹⁵ La médiane renvoie à la valeur du milieu dans un ensemble de valeurs classées par ordre de grandeur.

Graphique 7

Personnes accusées d'homicide, selon l'âge, 1999



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

1990, et on s'attend à ce que la taille de ce groupe atteigne son point le plus bas vers 2000, pour augmenter de nouveau par la suite¹⁶. Cette évolution pourrait avoir une incidence sur les taux d'homicides dans l'avenir.

La graphique 8 indique qu'en 1999, le risque de devenir victime d'un homicide était le plus élevé à l'âge de 30 ans, suivi de 34 ans, 21 ans et de moins de 1 an. Bien que cette tendance varie d'une année à l'autre, l'âge de la plupart des victimes se situe toujours entre 17 et 34 ans. Toutefois, il est arrivé assez souvent durant les dernières années que le risque d'être victime soit le plus élevé chez les nourrissons.

L'HOMICIDE CHEZ LES ADOLESCENTS

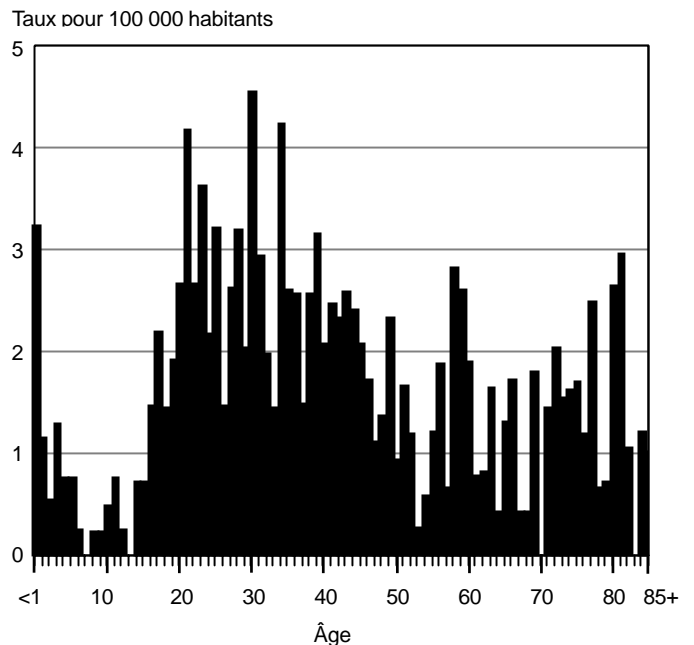
Depuis le dépôt de la *Loi sur les jeunes contrevenants* (LJC) en 1984, les adolescents accusés d'homicide et leur traitement ultérieur par les tribunaux font l'objet d'une grande publicité. Afin d'aborder les préoccupations d'un grand nombre de Canadiens en ce qui a trait à la criminalité chez les jeunes, le gouvernement fédéral a proposé une nouvelle loi, soit la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Dans le présent rapport, l'expression « jeunes » s'applique aux personnes âgées de 12 à 17 ans.

Les homicides commis par des jeunes accusé un recul en 1999

En 1999, 45 jeunes ont été accusés d'homicide, soit 12 de moins qu'en 1998. Ceux-ci représentaient 9,5 % de toutes les personnes accusées d'homicide (graphique 9). Au cours de la dernière décennie, le taux d'homicides chez les jeunes est

Graphique 8

Taux par âge des victimes d'homicide, 1999



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

demeuré relativement stable, alors que le taux d'homicides chez les adultes a suivi une tendance générale à la baisse. Pendant cette période, 52 jeunes, en moyenne, ont été accusés chaque année, un chiffre qui représente 9 % des personnes accusées d'homicide annuellement (tableau 9). Au cours des dix années précédentes, 13 % de tous les jeunes accusés d'homicide étaient des adolescentes. En 1999, ces dernières comptaient pour 20 % de tous les jeunes accusés d'homicide. Toutefois, en raison du petit nombre d'accusés, ce genre de variation annuelle n'est pas rare.

Comme par le passé, les jeunes sont plus susceptibles que les adultes de tuer d'autres jeunes et d'autres jeunes adultes. Parmi les affaires résolues en 1999, 11 % de toutes les victimes tuées par des jeunes étaient âgées de 12 à 17 ans, contre 2 % seulement de toutes les victimes du même âge tuées par des adultes. Une autre tranche de 23 % des victimes aux mains de jeunes avaient de 18 à 24 ans, contre 16 % dans le cas des victimes du même âge aux mains d'adultes.

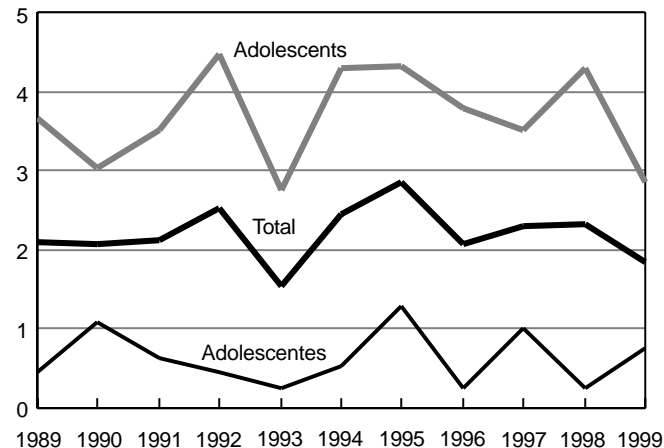
Si l'on examine la relation entre la victime et l'accusé dans les cas d'homicides par les jeunes, les données de 1999 révèlent que les jeunes étaient aussi susceptibles de tuer des membres de la famille que les adultes (30 % et 33 % respectivement). Toutefois, le pourcentage de connaissances tuées par des jeunes (34 %) était inférieur à celui des connaissances tuées par des adultes (50 %), cependant les jeunes étaient plus de deux fois plus susceptibles de tuer un étranger que les accusés adultes (34 % et 15 %).

¹⁶ Cansim (en direct), Statistique Canada, Ottawa, projections démographiques selon le sexe et le groupe d'âge pour le Canada, matrice 6900, adresse Internet : www.statcan.ca.

Graphique 9

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1989-1999

Taux pour 100 000 jeunes



Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Un accusé sur cinq et une victime sur six sont les peuples autochtones

Il existe beaucoup de documentation montrant que les peuples autochtones sont surreprésentés au sein du système de justice. Cette constatation s'applique également dans le cas des homicides. Alors que les peuples autochtones constituent 3 % de la population, ils représentaient au moins 19 % de toutes les personnes accusées d'homicide en 1999, de même que 14 % de toutes les victimes d'homicide. Dans 10 % des cas, les services de police ne recueillaient ou ne déclaraient pas de genre d'information. La proportion d'Autochtones pourrait donc être en réalité être plus élevée que celle déjà mentionnée.

Un facteur qui pourrait contribuer en partie à cette surreprésentation est que la population autochtone est beaucoup plus jeune que le reste de la population canadienne. Le groupe des personnes le plus à risque de commettre un homicide ou d'autres crimes de violence est celui des 15 à 34 ans. Les personnes de ce groupe d'âge représentaient 36 % des Autochtones en 1999, comparativement à 28 % du reste de la population.

Tableau 9

Jeunes (âgés de 12 à 17 ans) accusés d'homicide, 1974-1999

Année	Nombre de jeunes ¹ (âgés de 12 à 17 ans) (en milliers)			Jeunes accusés d'homicide						Pourcentage du total des accusés (%)
				Nombre			Taux pour 100,000 jeunes			
	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	Adolescents	Adolescentes	Total	
1974	1 443,7	1 384,3	2 828,0	53	3	56	3,67	0,22	1,98	10,2
1975	1 459,2	1 397,9	2 857,1	55	13	68	3,77	0,93	2,38	10,8
1976	1 466,7	1 403,0	2 869,6	41	8	49	2,80	0,57	1,71	7,9
1977	1 461,1	1 397,7	2 858,8	55	8	63	3,76	0,57	2,20	9,4
1978	1 433,7	1 371,0	2 804,7	48	10	58	3,35	0,73	2,07	8,4
1979	1 391,6	1 329,3	2 720,9	44	11	55	3,16	0,83	2,02	8,9
1980	1 351,2	1 288,0	2 639,2	39	7	46	2,89	0,54	1,74	8,7
1981	1 304,0	1 240,5	2 544,5	47	13	60	3,60	1,05	2,36	9,5
1982	1 260,9	1 197,3	2 458,2	42	9	51	3,33	0,75	2,07	8,0
1983	1 224,6	1 161,7	2 386,4	31	10	41	2,53	0,86	1,72	6,7
1984	1 196,8	1 133,8	2 330,6	25	11	36	2,09	0,97	1,54	6,5
1985	1 177,9	1 116,2	2 294,1	52	5	57	4,41	0,45	2,48	8,9
1986	1 162,6	1 105,2	2 267,8	31	11	42	2,67	1,00	1,85	7,6
1987	1 156,4	1 101,4	2 257,8	28	8	36	2,42	0,73	1,59	6,1
1988	1 151,7	1 096,2	2 247,9	44	3	47	3,82	0,27	2,09	8,9
1989	1 150,9	1 093,1	2 244,0	42	5	47	3,65	0,46	2,09	8,4
1990	1 158,6	1 097,5	2 256,1	35	12	47	3,02	1,09	2,08	8,5
1991	1 167,8	1 106,2	2 273,9	41	7	48	3,51	0,63	2,11	7,5
1992	1 185,0	1 120,1	2 305,1	53	5	58	4,47	0,45	2,52	8,8
1993	1 198,0	1 132,9	2 330,9	33	3	36	2,75	0,26	1,54	6,5
1994	1 212,3	1 146,8	2 359,1	52	6	58	4,29	0,52	2,46	10,1
1995	1 226,1	1 160,2	2 386,3	53	15	68	4,32	1,29	2,85	11,8
1996	1 241,5	1 176,1	2 417,6	47	3	50	3,79	0,26	2,07	9,1
1997	1 253,0	1 186,6	2 439,6	44	12	56	3,51	1,01	2,30	10,9
1998*	1 258,2	1 191,0	2 449,2	54	3	57	4,29	0,25	2,33	10,9
1999	1 258,7	1 190,9	2 449,6	36	9	45	2,86	0,76	1,84	9,5
Moyenne 1989-98	1 205,1	1 141,0	2 346,2	45	7	52	3,76	0,62	2,23	9,2

¹ Estimations démographiques au 1er juillet fournies par Statistique Canada, Statistique démographique et du recensement, Division de la démographie.
* Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

CONDAMNATIONS ANTÉRIEURES RELATIVEMENT À DES ACTES CRIMINELS

Trois accusés sur cinq et deux victimes sur cinq ont un casier judiciaire

En 1999, trois personnes accusées d'homicide sur cinq (64 %) avaient un casier judiciaire et la majorité (57 %) d'entre celles-ci avaient déjà été reconnues coupables de crimes de violence : 7, d'homicides, 44, de vol qualifié et 121, d'autres infractions de violence. Six des sept personnes accusées, qui avaient auparavant été reconnues coupables d'homicide, ont commis un homicide dans un établissement correctionnel. L'autre personne avait fini de purger la peine et vivait dans la collectivité lorsqu'elle a été accusée d'homicide.

De même, 41 % des victimes d'homicide en 1999 avait un casier judiciaire et la moitié de celles-ci avaient déjà été reconnues coupables de crimes de violence : 3, d'homicide, 24, de vol qualifié et 88, d'autres infractions de violence.

PRÉSENCE D'ALCOOL OU DE DROGUES

La consommation d'alcool ou de drogues est un facteur

Il est connu que l'alcool, les drogues et d'autres intoxicants jouent un rôle dans la perpétration de plusieurs crimes, y compris l'homicide¹⁷. En 1999, la police a déclaré que 38 % des victimes d'homicide et 50 % des accusés avaient consommé de l'alcool, des drogues ou les deux au moment de l'infraction, une tendance qui se maintient depuis 1991, année où cette information a été recueillie pour la première fois dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Les victimes de sexe masculin étaient près de deux fois plus susceptibles que les victimes de sexe féminin d'avoir consommé de l'alcool, des drogues ou les deux, alors que chez les accusés les proportions étaient à peu près les mêmes pour les hommes et les femmes.

Une affaire d'homicide sur huit est reliée à la drogue

On croit qu'il y a un lien direct entre la consommation excessive et le trafic des drogues, et de nombreux types de crimes, y compris l'homicide. En 1999, la police a déclaré qu'une affaire d'homicide sur huit (60) était reliée à la drogue, cette proportion étant semblable à la moyenne établie depuis 1991 lorsque la question a été ajoutée à l'Enquête sur les homicides. Des 64 victimes d'homicides reliés à la drogue, 47 ont été identifiées par la police comme des trafiquants de drogues¹⁸.

Les homicides attribuables aux bandes sont à la hausse

Depuis quelques années, la police et l'appareil judiciaire étudient l'implication de groupes organisés dans la criminalité, tels que les homicides perpétrés par des motards qui se disputent les marchés rentables de la drogue. Entre 1991 et 1995, on a dénombré, en moyenne, 19 affaires d'homicide reliées à des bandes chaque année. À compter de 1996, le nombre de ce genre d'affaires a plus que doublé; on en a déclaré 44 en 1999. En moyenne, plus de la moitié des homicides reliés à des bandes comportent le trafic de la drogue et le règlement de comptes.

Homicides commis au cours de la perpétration d'une autre infraction

Près du tiers de toutes les affaires d'homicide déclarées en 1999 ont eu lieu pendant la perpétration d'une autre infraction criminelle. Parmi ces 152 affaires, 104 ont été commises parallèlement à un autre crime de violence : 58 pendant des voies de fait, 28 pendant un vol qualifié, 9 pendant une agression sexuelle, 3 pendant un enlèvement/rapt, 3 en résultat du traquage¹⁹ et 3 pendant d'autres crimes de violence. Neuf autres homicides ont été le résultat d'un incendie criminel, 16 ont été commis pendant d'autres infractions contre les biens, et 23, pendant d'autres types d'infractions criminelles.

PROFESSIONS À RISQUE

Un policier a été assassiné dans l'exercice de ses fonctions

En dépit des dangers évidents qui sont inhérents au travail d'un policier, il est relativement rare au Canada que des policiers soient tués dans l'exercice de leurs fonctions. Chaque année depuis 1961, trois policiers, en moyenne, ont été assassinés dans l'exercice de leur fonctions; tous, sauf cinq, avec une arme à feu. En 1999, un agent de police a été victime d'un homicide. Par comparaison, aux États-Unis où la population est dix fois supérieure à celle du Canada, 61 agents de police ont été tués en 1998 (dernière année pour laquelle des données sont disponibles), tous, sauf trois, avec une arme à feu. En 1999 aucun agent de correction n'a été tué au Canada dans l'exercice de ses fonctions.

En 1999, 20 autres personnes ont été tuées au Canada dans le cadre de leurs fonctions : quatre mécaniciens d'autobus, trois chauffeurs de taxi, trois concierges/surveillants des travaux, deux gérants de vente au détail, deux employés des services de sécurité, un caissier de banque, un préposé dans une station-service et quatre personnes qui exerçaient d'autres professions.

Trois prostitués connus ont été tués pendant qu'ils travaillaient, en baisse par rapport à sept en 1998. Il convient de mentionner que le nombre de prostitués déclarés victimes d'un homicide constitue fort probablement une sous-représentation de la réalité : en effet, on compte uniquement les affaires où la police est convaincue que la victime a été tuée au cours d'activités de prostitution²⁰.

MÉTHODOLOGIE

Depuis 1961, l'Enquête sur l'homicide recueille auprès des services de police des données sur les affaires d'homicide, y compris sur les caractéristiques des victimes et des accusés.

¹⁷ Sacco, V. et L. Kennedy, 1994. *The Criminal Event*, Scarborough, Ontario, Nelson Canada, p. 47.

¹⁸ Pour plus de renseignements, voir Tremblay, S. 1999. « Drogues illicites et criminalité au Canada », Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 19, n° 1, Ottawa, Statistique Canada.


¹⁹ Pour plus de renseignements, voir Kong, R. 1996. « Harcèlement criminel », Juristat, n° 85-002-XPF, vol. 16, n° 12, Ottawa, Statistique Canada.

²⁰ Pour de plus amples renseignements sur la prostitution, voir Duchesne, D. 1997. « La prostitution de rue au Canada », Juristat, n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 17 n° 2, Ottawa, Statistique Canada.

Chaque fois qu'un homicide vient à l'attention de la police, le service de police remplit un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire n'a à peu près pas changé de 1961 à 1990. En 1991, et plus tard en 1997, il a été révisé et certains éléments d'information y ont été ajoutés pour répondre à de nouveaux besoins en information.

À noter que le *nombre* d'homicides pour une année donnée correspond au nombre d'homicides *signalés* à la police dans l'année, peu importe la date où l'homicide a effectivement été commis. En outre, les renseignements sociodémographiques et autres (p. ex. antécédents de violence familiale, consommation d'alcool/de drogues) sur les personnes accusées d'homicide ne sont disponibles que pour les affaires résolues (c.-à-d. lorsqu'au moins un accusé a été identifié). Dans les affaires où il y a plus d'un accusé et une seule victime, seule la relation la plus proche entre la victime et l'un ou l'autre des accusés est consignée.

Tableau 10

 Nombre d'homicides, 1961-1999														
Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ¹	Nt.	Canada
1961	1	1	6	2	52	89	15	14	18	34	1	-	...	233
1962	-	1	10	8	62	76	19	13	18	55	3	-	...	265
1963	3	-	6	5	69	76	16	8	27	35	3	1	...	249
1964	5	-	13	5	52	81	16	20	25	32	1	3	...	253
1965	6	4	10	5	63	77	15	15	20	57	3	2	...	277
1966	3	1	9	6	56	71	17	12	27	48	-	0	...	250
1967	1	-	10	5	75	114	15	25	38	47	6	2	...	338
1968	5	-	9	5	102	104	28	23	25	73	1	-	...	375
1969	5	1	12	1	126	111	28	33	23	50	-	1	...	391
1970	1	1	15	8	141	115	29	24	42	78	6	7	...	467
1971	2	-	16	10	124	151	33	29	45	61	-	2	...	473
1972	2	2	14	11	157	141	36	28	37	88	3	2	...	521
1973	3	-	19	17	155	160	38	23	36	87	4	4	...	546
1974	3	2	8	21	169	160	42	31	44	107	5	8	...	600
1975	4	-	14	12	226	206	37	36	57	98	6	5	...	701
1976	6	2	25	14	205	183	31	34	68	88	4	8	...	668
1977	8	1	14	38	197	192	44	46	70	91	6	4	...	711
1978	9	4	13	27	180	182	39	32	84	85	2	4	...	661
1979	5	-	17	11	186	175	44	36	56	90	4	7	...	631
1980	3	1	12	9	181	158	31	31	55	105	2	4	...	592
1981	4	1	11	17	186	170	41	29	73	110	1	5	...	648
1982	6	-	12	13	190	184	35	39	70	109	2	7	...	667
1983	6	-	13	11	190	202	40	33	75	108	1	3	...	682
1984	6	-	15	14	198	190	43	30	54	110	2	5	...	667
1985	5	1	26	14	219	193	26	28	63	113	6	10	...	704
1986	4	-	15	12	156	139	47	26	64	89	3	14	...	569
1987	5	-	14	20	174	204	44	30	73	78	-	2	...	644
1988	7	1	11	8	154	186	31	23	66	80	1	8	...	576
1989	5	1	16	18	215	175	43	22	67	86	2	7	...	657
1990	-	1	9	12	184	182	39	36	74	110	1	12	...	660
1991	10	2	21	17	181	245	42	21	84	128	-	3	...	754
1992	2	-	21	11	166	242	29	32	92	122	2	13	...	732
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	120	-	7	...	627
1994	4	1	19	15	126	192	29	24	66	113	3	4	...	596
1995	5	1	17	14	135	181	27	21	60	120	4	3	...	588
1996	7	1	18	9	154	187	45	32	53	125	-	4	...	635
1997	7	-	24	8	132	178	31	25	61	116	1	3	...	586
1998 ^r	7	1	24	5	137	156	33	33	64	90	3	5	...	558
1999	2	1	13	9	136	161	26	13	61	110	1	1	2	536
Total	174	35	570	458	5 770	6 181	1 255	1 040	2 084	3 446	93	180	2	21 288

¹ Y compris le Nunavut jusqu'à 1999.

- Néant ou zéro.

... N'ayant pas lieu de graphiquer.

^r Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

GLOSSAIRE

Il y a **homicide** lorsqu'une personne, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'un être humain. L'homicide est soit coupable (meurtre, homicide coupable involontaire ou infanticide) ou non coupable (pas une infraction) (*Code criminel du Canada* — articles 222 à 240).

Il y a **meurtre** lorsqu'une personne cause intentionnellement la mort d'un autre être humain ou a l'intention de lui infliger des blessures corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort.

Le meurtre est un **meurtre au premier degré** dans les cas suivants :

- il est commis avec préméditation et de propos délibéré;
- la victime est une personne employée à la préservation et au maintien de la paix publique (p. ex. un agent de police ou un travailleur correctionnel) qui exerce ses fonctions au moment du meurtre;

c) le décès est causé par une personne commettant ou tentant de commettre certaines infractions graves (p. ex., agression sexuelle, enlèvement ou détournement).

Le **meurtre au deuxième degré** est tout meurtre qui n'est pas un meurtre au premier degré.


L'**homicide involontaire coupable** est généralement considéré comme un homicide commis pendant un excès de colère causé par une provocation soudaine. Sont compris dans cette catégorie les autres homicides coupables qui ne sont pas des meurtres ou des infanticides.

Il y a **infanticide** lorsqu'une personne de sexe féminin cause la mort de son enfant nouveau-né, si elle ne s'est pas complètement remise d'avoir donné naissance à l'enfant et si, de ce fait ou par suite de la lactation, son esprit est déséquilibré.

Infraction : une infraction est comptée pour chaque victime d'un homicide.

Affaire : il s'agit d'une ou de plusieurs infractions criminelles commises au cours d'un événement distinct, peu importe le nombre de victimes. S'il y a plus d'une victime ou plus d'un suspect, les infractions doivent avoir été commises au même endroit et au même moment pour être incluses dans la même affaire. Le nombre d'affaires est normalement plus faible que le nombre de victimes (ou d'infractions), car certaines affaires font plusieurs victimes.

Tableau 11



Taux d'homicides¹, 1961-1999²

Année	T.-N.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yukon	T.N.-O. ³	Nt.	Canada
1961	0,22	0,96	0,81	0,33	0,99	1,43	1,63	1,51	1,35	2,09	6,85	0,00	...	1,28
1962	0,00	0,93	1,38	1,32	1,15	1,20	2,03	1,40	1,31	3,31	20,00	0,00	...	1,43
1963	0,63	0,00	0,80	0,82	1,26	1,17	1,69	0,86	1,92	2,06	20,00	3,85	...	1,32
1964	1,04	0,00	1,72	0,82	0,93	1,22	1,67	2,12	1,75	1,83	6,67	11,11	...	1,31
1965	1,23	3,67	1,32	0,81	1,11	1,13	1,55	1,58	1,38	3,17	21,43	7,41	...	1,41
1966	0,61	0,92	1,19	0,97	0,97	1,02	1,77	1,26	1,85	2,56	0,00	0,00	...	1,25
1967	0,20	0,00	1,32	0,81	1,28	1,60	1,56	2,61	2,55	2,42	40,00	6,90	...	1,66
1968	0,99	0,00	1,17	0,80	1,72	1,43	2,88	2,40	1,64	3,64	6,67	0,00	...	1,81
1969	0,97	0,90	1,55	0,16	2,11	1,50	2,86	3,44	1,48	2,43	0,00	3,23	...	1,86
1970	0,19	0,91	1,92	1,28	2,34	1,52	2,95	2,55	2,63	3,67	35,29	21,21	...	2,19
1971	0,38	0,00	2,01	1,56	2,02	1,92	3,30	3,11	2,70	2,72	0,00	5,49	...	2,15
1972	0,37	1,76	1,75	1,70	2,54	1,77	3,59	3,04	2,18	3,82	14,89	5,16	...	2,34
1973	0,55	0,00	2,34	2,59	2,49	1,98	3,77	2,52	2,09	3,68	18,91	9,82	...	2,43
1974	0,55	1,72	0,98	3,16	2,70	1,95	4,12	3,41	2,51	4,38	23,73	19,45	...	2,63
1975	0,72	0,00	1,69	1,77	3,57	2,48	3,61	3,92	3,15	3,92	27,39	11,67	...	3,03
1976	1,07	1,69	2,99	2,03	3,20	2,17	3,00	3,65	3,64	3,47	17,80	18,05	...	2,85
1977	1,42	0,83	1,67	5,46	3,06	2,26	4,24	4,87	3,59	3,54	26,27	8,96	...	3,00
1978	1,59	3,29	1,54	3,86	2,79	2,12	3,75	3,36	4,15	3,25	8,42	8,84	...	2,76
1979	0,88	0,00	2,00	1,56	2,88	2,02	4,24	3,75	2,67	3,38	16,67	15,31	...	2,61
1980	0,52	0,81	1,41	1,27	2,78	1,81	3,00	3,20	2,51	3,83	8,22	8,64	...	2,41
1981	0,70	0,81	1,29	2,41	2,84	1,93	3,96	2,97	3,18	3,90	4,18	10,51	...	2,61
1982	1,04	0,00	1,40	1,84	2,89	2,06	3,34	3,95	2,96	3,79	8,17	14,14	...	2,66
1983	1,04	0,00	1,50	1,54	2,88	2,23	3,77	3,29	3,14	3,72	4,23	5,88	...	2,69
1984	1,03	0,00	1,71	1,94	2,99	2,07	4,01	2,95	2,26	3,73	8,36	9,51	...	2,60
1985	0,86	0,78	2,94	1,93	3,29	2,08	2,40	2,73	2,62	3,80	24,63	18,38	...	2,72
1986	0,69	0,00	1,69	1,65	2,33	1,47	4,31	2,53	2,63	2,96	12,26	25,60	...	2,18
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,81	2,24	2,69	2,57	3,76	14,36	...	2,15
1989	0,87	0,77	1,77	2,45	3,10	1,73	3,90	2,16	2,68	2,69	7,37	12,28	...	2,41
1990	0,00	0,77	0,99	1,62	2,63	1,77	3,53	3,57	2,90	3,34	3,60	20,37	...	2,38
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,56	2,35	3,79	2,09	3,24	3,79	0,00	4,92	...	2,69
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,33	2,29	2,61	3,19	3,49	3,52	6,61	20,83	...	2,58
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,83	3,36	0,00	11,02	...	2,18
1994	0,70	0,75	2,05	2,00	1,75	1,77	2,58	2,38	2,44	3,07	9,98	6,14	...	2,05
1995	0,88	0,74	1,83	1,86	1,86	1,65	2,39	2,07	2,19	3,17	12,95	4,51	...	2,00
1996	1,25	0,73	1,93	1,20	2,12	1,68	3,97	3,14	1,91	3,22	0,00	5,92	...	2,14
1997	1,26	0,00	2,57	1,06	1,81	1,58	2,73	2,45	2,15	2,93	3,10	4,43	...	1,95
1998 ⁴	1,28	0,73	2,56	0,66	1,87	1,37	2,90	3,22	2,20	2,25	9,50	7,41	...	1,84
1999	0,37	0,72	1,38	1,19	1,85	1,40	2,27	1,26	2,06	2,73	3,26	2,40	7,40	1,76

¹ Les taux sont calculés pour 100 000 habitants.
 Estimations de la population utilisées:
 1961-1990 : Estimations intercensitaires révisées
 1991-1995 : Estimations intercensitaires définitives
 1996 : Estimations postcensitaires définitives
 1997-1999 : Estimations postcensitaires révisées

² Depuis 1971, les estimations démographiques ont été ajustées afin d'être conformes aux nouvelles méthodes de calcul

³ Y compris le Nunavut jusqu'à 1999.

⁴ Révisé.

Source : Enquête sur l'homicide, Centre canadien de la statistique juridique, octobre 2000.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1999

- Vol. 19 n° 1 Drogues illicites et criminalité au Canada
- Vol. 19 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 1997-1998
- Vol. 19 n° 3 Délinquants sexuels
- Vol. 19 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1997-1998
- Vol. 19 n° 5 Femmes détenues, détenus autochtones et détenus condamnés à perpétuité : Un profil instantané d'une journée
- Vol. 19 n° 6 Les refuges pour femmes violentées au Canada
- Vol. 19 n° 7 Le recueil de données sur la justice de 1997
- Vol. 19 n° 8 Mesures de rechange pour les jeunes au Canada
- Vol. 19 n° 9 Statistiques de la criminalité au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 10 L'homicide au Canada, 1998
- Vol. 19 n° 11 La conduite avec facultés affaiblies au Canada - 1998
- Vol. 19 n° 12 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 19 n° 13 La criminalité de violence chez les jeunes

2000

- Vol. 20 n° 1 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1998-1999
- Vol. 20 n° 2 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, faits saillants de 1998-1999
- Vol. 20 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 4 Le recueil de données sur la justice de 1998
- Vol. 20 n° 5 Statistiques de la criminalité au Canada, 1999
- Vol. 20 n° 6 Mesures de rechange au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 7 Détermination de la peine de jeunes contrevenants au Canada, 1998-1999
- Vol. 20 n° 8 Les services communautaires et le placement sous garde des jeunes au Canada, 1998-1999